

# ZAN : la liste des grands projets nationaux s'allonge



Le ministère de la Transition écologique a publié l'[arrêté](#) listant les [projets d'envergure nationale ou européenne](#) qui ne seront pas comptabilisés pour l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). Par rapport au projet d'arrêté présenté en avril 2024, le texte définitif allonge cette liste. Certains projets font donc leur apparition à la suite de la consultation publique menée en avril dernier.

Ainsi, en Bretagne, le projet de site industriel du groupe Legendre, spécialisé dans la construction en bois, baptisé Woodpark, intègre la liste principale, celle dont les projets sont bien définis et dont le calendrier est relativement certain. Dans les Pays de la Loire, c'est l'extension de l'usine Sodebo à Saint-Georges-de-Montaigu (Vendée) qui complète la liste.

D'autres projets ont, quant à eux, basculé de la liste II, celle des projets susceptibles d'être intégrés, à la liste I, comme le raccordement du parc éolien en mer de l'île d'[Oléron](#) ou encore l'extension d'un site de traitement de déchets en Pays de la Loire.

La [loi du 20 juillet 2023](#), visant à faciliter la mise en œuvre du dispositif (ZAN) a prévu une enveloppe nationale de 12 500 hectares réservés à ces grands projets pour la période 2021 à 2031. La liste initiale présentée en avril recensait 424 projets (sur 750 proposés par les Régions), qui représentent déjà 11 870 hectares. Ces projets ne sont donc pas comptabilisés dans l'effort que doivent fournir les Régions durant la décennie, à savoir réduire de 54,5 % leur consommation d'espaces par rapport à la décennie précédente.



**Florence Roussel**, journaliste  
Directrice de la rédaction et rédactrice en Chef d'Actu-Environnement